

## **Réforme du choc des savoirs : les conséquences pour tous les élèves d'élémentaires commencent cette semaine !**

**A partir du mardi 10 septembre, les élèves du CP au CM2 seront les premiers impactés par la réforme du choc des savoirs. Pendant tout le mois de septembre, ils passeront des évaluations nationales standardisées en mathématiques et en français. La FCPE 33 défend l'égalité des chances, la jugeant impossible dans ce contexte, et alerte sur les conséquences pour les enfants.**

La mise en place de ces évaluations a déjà de nombreux impacts pour les établissements et les enseignants. Du côté des élèves, cela signifie que :

- tous ceux d'un même niveau seront face à **la même évaluation, quels que soient les types de pédagogies** mises en place par l'enseignant ou dans l'école.
- même si l'institution a prévu des évaluations adaptées pour les élèves ayant des besoins pédagogiques particuliers reconnus de manière officielle (PPRE, PAI, PAP...), **certains élèves ayant des difficultés non décelées ou non reconnues par l'institution passeront entre les mailles du filet.**
- Les élèves seront toujours soumis à **plus de stress**, quel que soit leur niveau de compétences et leur implication dans les apprentissages, en étant mis en concurrence les uns avec les autres.
- **Les élèves seront triés pour l'année d'après** (les groupes de niveaux-besoins de 6ème seront constitués à partir des évaluations de début de CM2 !), ce qui ne permettra pas de tenir compte de la progression de chaque élève tout au long de l'année.

La FCPE invite les parents à agir et faire connaître leur mécontentement auprès de l'enseignant de leur enfant et de la DASEN.

La réforme du choc des savoirs, publiée au Bulletin Officiel le 18 mars 2024, instaure la mise en place de groupes de niveaux en français et en mathématiques, pour les 6èmes et 5èmes à partir de septembre 2024 et pour les 4èmes et 3èmes à partir de septembre 2025.

Depuis son annonce par le gouvernement, la FCPE 33 s'est largement mobilisée contre la réforme du choc des savoirs, avec à ses côtés la majorité des syndicats du personnel de l'Education Nationale, des représentants des parents d'élèves et des collégiens.

## **À propos de la FCPE**

La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, présente sur l'ensemble du territoire, y compris dans les établissements français à l'étranger. Première fédération de parents d'élèves, la FCPE participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents auprès des institutions et des pouvoirs publics. Quelque 1 300 000 parents ont voté pour elle aux dernières élections scolaires. En Gironde, la FCPE est l'association la plus représentée dans les instances du second degré. Elle milite particulièrement pour l'égalité des chances, qu'il s'agisse d'accès aux savoirs, au logement, aux droits et d'école inclusive.

## **Contact**

Corinne Devaux, présidente de la FCPE Gironde : 06 22 46 48 99